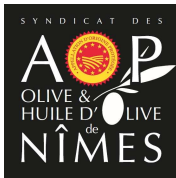


DECLARATION DE REVENDICATION « HUILE D'OLIVE DE NIMES »



Coordonnées de l'ODG :
Syndicat des AOP Olive et Huile d'olive de Nîmes
Mas de l'agriculture
1120 Rte de St Gilles 30900 NIMES
adherent.olive.nimes@gmail.com
06.02.71.19.00

Transmission obligatoire à l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) :
Revendication partielle : dans les 15 jours avant la mise en marché et au plus tard le 30 juin de chaque année qui suit la récolte.
Revendication totale : Au plus tard le 30 juin de chaque année qui suit la récolte en récapitulant l'ensemble des volumes ayant fait l'objet d'une revendication partielle.

CAMPAGNE 2021 / 2022

REVENDICATION PARTIELLE

REVENDICATION TOTALE (intégralité du volume revendiqué en AO)

Pensez à réaliser une analyse d'acidité et de l'indice de peroxyde du ou des lot(s) revendiqué(s).

- Transformateur/moulinier
 Producteur d'olives faisant appel à un prestataire et commercialisant son huile

Nom et prénom ou Raison sociale de l'opérateur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

Nom, prénom, fonction du/des responsable(s) :

Nom du moulin prestataire :

Adresse du lieu de stockage du produit (si différente) :

	Volume Revendiqué (en kilos d'huile)	Certifié Bio OUI / NON	Identification du lot ou numéro de cuve	Date de mise en marché prévue
APPELLATION D'ORIGINE HUILE D'OLIVE DE NIMES				

Déclaration établie le :

Signature de l'opérateur :

Cadre réservé à l'ODG

Reçue par l'ODG le :

Transmis à l'Organisme de contrôle le :